

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 07 février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	07	09

Vote
Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 2

L'an 2025, le 07 février 2025 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 janvier 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 janvier 2025.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Eddie Pfister, Vincent Gauthier.

Absent excusé : Jean-Damien Bourillon donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert, Bernadette Gaulot donne pouvoir à Julien Ossola.

A été nommée secrétaire : Stéphane Vernier

5 – Choix des locataires

Monsieur Stéphane Vernier propose de procéder à l'attribution du lot « Le Fays, Le Bois Millet, Les Côteaux, le Vieux Val, le Côteau des Buis ».

Il est rappelé qu'il y a deux demandes, dont il a été fait lecture en début de séance, dont 1 seule concerne la location de la totalité des baux communaux, courrier de la société « La Fraternelle » du 03 février 2025.

Il est dès lors proposé d'attribuer le lot de chasse à la société de chasse « La Fraternelle ».

Le Conseil délibère et vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Le lot de chasse des bois communaux de Verbiesles est attribué à l'unanimité à la société « La Fraternelle ».

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Verbiesles, le 07 février 2025

Le Maire,

Marie-Noëlle HUBERT